

*Sous le Haut Patronage  
du  
Prince Amaury de Merode*



Sous les auspices de la Commission Musique  
du Rotary Club de Bruxelles

# **CONCOURS DE MUSIQUE BREUGHEL REGLEMENT 2023**

## **PIANO**

# Index.

## I. Organisation

## II. Concours de Musique Breughel 2023

### 1. Généralités

### 2. Les candidats

#### a) Conditions générales

#### b) Répertoire exigé pour la présélection

#### c) Répertoire exigé pour la finale

#### d) Divers

#### e) Inscription au concours 2023

### 3. Le jury

### 4. Les recours

### 5. Les prix

## **I. ORGANISATION.**

1. Un concours de musique classique « **CONCOURS DE MUSIQUE BREUGHEL** » destiné à la découverte de jeunes talents est organisé annuellement.

Son organisation est assurée par l'asbl CONCOURS DE MUSIQUE BREUGHEL, Rotary Club de Bruxelles, 27 Galerie du Roi à 1000 Bruxelles sous les auspices de la Commission Musique du Rotary Club de Bruxelles qui regroupe plusieurs Rotary Clubs bruxellois et se consacre à la musique classique et au soutien des jeunes musiciens talentueux.

Sur le plan culturel, considéré communément parmi les plus belles actions rotariennes du District 2150 du Rotary International, le « **CONCOURS DE MUSIQUE BREUGHEL** » a le souci de continuer à répondre aux attentes d'un concours de haut niveau, de le pérenniser et de maintenir son caractère prestigieux. A cette fin il est également soutenu par plusieurs autres Clubs du Rotary International.

2. Les candidats qui peuvent participer au concours sont les candidats qui répondent aux conditions du présent règlement (voir ci-après sous II. Concours de Musique Breughel 2023).

3. Le concours comprend une épreuve éliminatoire et une épreuve finale.

4. Huit candidats participeront à l'épreuve finale. Ces candidats seront désignés selon une cote qui leur aura été attribuée par un jury lors des épreuves éliminatoires.

5. Lors de l'épreuve finale :

- Les prix prévus par le présent règlement seront attribués en fonction des cotes du jury.
- Pour le concours 2023, il sera donné au public la possibilité d'attribuer par vote un Prix du Public à l'un des finalistes.

6. La direction générale du concours est confiée à un membre de l'Asbl Concours de Musique Breughel qui assure la fonction de directeur du concours.

7. Le directeur du concours est assisté :

- a) par toute personne dont il estime la participation opportune pour ce qui concerne l'ensemble de l'organisation et de la gestion des aspects administratifs et logistiques du concours ;

- b) par un Comité Artistique dont la présidence est assurée par Madame Monique DESIDE. Elle est assistée par au moins deux membres et une personne qui assure le secrétariat. Ces derniers sont désignés souverainement par le directeur du concours mandaté à cet effet.
- c) Le Comité Artistique:
- Emet un avis concernant tout aspect propre au déroulement du concours qui lui sera soumis par le directeur du Concours de Musique Breughel,
  - prend des décisions de manière collégiale qui doivent être confirmées par le directeur du concours,
  - intervient dans la limite de ses compétences dans la mise à jour du règlement annuel,
  - fixe les conditions de participation au concours et vérifie chaque candidature introduite afin d'en garantir la conformité au règlement et aux exigences artistiques du concours,
  - assure tous les contacts nécessaires avec les candidats qui s'inscrivent ou souhaitent s'inscrire ainsi qu'avec les parents et professeurs (*Note : les données privées servent uniquement et exclusivement aux besoins en interne du concours et ne sont en aucun cas transmises à des tiers !*)
  - il désigne de manière souveraine le président et les membres du jury,
  - approuve les œuvres choisies par les candidats en fonction du répertoire exigé,
  - assure par l'organisation des prestations des candidats le bon déroulement de la présélection et de la finale où il est présent,

8. L'organisation et l'épreuve finale du Concours de Musique Breughel, peuvent être médiatisés (radio, presse écrite, presse télévisée).

9. Le droit à l'image « Concours de Musique Breughel » appartient à l'Asbl Concours de Musique Breughel. Aucune utilisation ne peut en être faite sans son accord préalable.

10. Le Concours de Musique Breughel se réserve le droit de l'utilisation et diffusion des photos et des vidéos prises ou réalisées pendant la finale.

11. La publication de photos prises à l'occasion de l'épreuve de sélection et de l'épreuve finale ainsi que la diffusion d'enregistrements filmés ou sonores sont soumises à l'autorisation préalable de l'Asbl Concours de Musique Breughel et à ses conditions.

12. La participation au concours induit l'autorisation du candidat ou des parents du candidat mineur pour la diffusion et la publication des images.

## II. « CONCOURS DE MUSIQUE BREUGHEL » 2023.

### 1. GENERALITES :

Pour l'année 2023, le concours « Concours de Musique Breughel » est réservé au piano.

***Les présélections auront lieu à l'Espace TOOTS, rue Edouard Stuckens, 125 à 1140 Evere les 11 et 12 février 2023, les deux jours à 09.30h***

***L'épreuve finale aura lieu au Studio 4 de Flagey, place Ste.Croix à 1050 Ixelles, le 19 mars 2023 à 15.00 heures.***

**Les épreuves, présélections et finale sont publiques.**

### 2. LES CANDIDATS.

#### **A/ Conditions générales.**

Seuls les élèves qui suivent les cours de piano et qui :

- 1 résident en Belgique,
- 2 étudient dans une institution publique ou privée en Belgique
- 3 sont élève d'un professeur privé en Belgique

sont admis au « **Concours de Musique Breughel** ». Toute participation doit être approuvée par le Comité Artistique.

Les candidats sont répartis en fonction de leur âge dans une des catégories suivantes :

**Catégorie A : âgé(e)s de moins de 13 ans au 11.2.2023**

**Catégorie B : âgé(e)s de moins de 16 ans au 11.2.2023**

**Catégorie C : âgé(e)s de moins de 19 ans au 11.2.2023**

**Catégorie D : âgé(e)s de moins de 23 ans au 11.2.2023**

Les candidats exécutent de mémoire des œuvres de musique classique. Le choix de ces deux œuvres tient compte de la catégorie d'âge.

**Remarque importante :**

**Doivent TOUS se présenter dans la catégorie C, les élèves âgé(e)s de moins de 19 ans au 11.2.2023, inscrits en section Jeunes talents ou à la Chapelle Musicale Reine Elisabeth même si leur âge correspond à celui de la catégorie B,**

**Seuls peuvent s'inscrire en catégorie D les élèves inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur artistique belge.**

**B/ Répertoire exigé pour la présélection :**

**Catégorie A : 2 œuvres maximum**

1. Un des Petits Préludes de J.S. Bach, mais une Invention à deux voix peut aussi être présentée par des candidats plus avancés, à leurs risques ; les Inventions à trois voix ainsi que les Préludes et Fugues du clavier bien tempéré de J.S. Bach ne sont pas acceptés.
2. Une seule œuvre au choix sans reprise. (\*)

***La durée totale des deux œuvres est de maximum 10 min.***

**Catégorie B : 2 œuvres maximum**

1. Une Invention à deux voix de J.S. Bach ; une Invention à trois voix peut aussi être présentée par des candidats plus avancés, à leurs risques ; les Préludes et Fugues du clavier bien tempéré de J.S. Bach ne sont pas acceptés. (\*)
2. Une seule œuvre au choix **sans reprise** : 1 mouvement de sonate classique (Mozart, Haydn, Clementi, etc ...), ou 1 pièce plus moderne mais de difficulté technique comparable ; dans ce cas, si la pièce comporte plusieurs mouvements, un choix dans ces mouvements sera exigé afin de ne pas dépasser la durée maximum de prestation (voir ci-dessous). (\*)

***La durée totale des deux œuvres est de maximum 12 min.***

### **Catégorie C : 2 œuvres maximum**

1. Un Prélude et Fugue du clavier bien tempéré de J.S.Bach.
2. Une seule œuvre au choix **sans reprise** de difficulté technique de dernière année d'Académie. (\*)

***La durée totale des deux œuvres est de maximum 15 min***

### **Catégorie D : 3 œuvres maximum**

1. J.S.Bach - un Prélude et Fugue à 4 ou 5 voix.
2. Une étude de virtuosité (Chopin, Liszt, Rachmaninov, Scriabine, Debussy.....)
3. Une œuvre au choix

***La durée totale des œuvres est de maximum 20 min.***

### **C/ Répertoire exigé pour la finale (\*):**

#### **Pour les catégories A, B et C :**

Au moins une des deux œuvres jouées à la présélection **doit** être remplacée par une nouvelle œuvre de durée et de difficulté technique équivalentes ; les œuvres sont interprétées **sans reprise**.

**La durée autorisée par catégorie doit être impérativement respectée. En cas de dépassement de la durée autorisée, le candidat sera contacté par le comité artistique et devra faire le choix d'une seule œuvre.**

#### **Pour la catégorie D :**

Un programme au libre choix du candidat, qui inclut un mouvement d'une sonate classique et dont le répertoire est différent de celui de la présélection.

**La durée totale des œuvres pour la finale est de maximum 20 min.**

**La durée autorisée dans cette catégorie doit être impérativement respectée. En cas de dépassement de la durée autorisée, le candidat sera contacté par le comité artistique afin de faire un choix parmi les œuvres de son programme.**

**(\*) Note importante :**

***Le répertoire de la présélection et de la finale des candidats francophones doit être communiqué à Mme Monique Deside, – [mndeside@yahoo.fr](mailto:mndeside@yahoo.fr) - Présidente du Comité Artistique du Concours de Musique Breughel, pour le MARDI 20 janvier 2023 au plus tard.***

***Les candidats néerlandophones doivent l'adresser à Mme Ludwine Beuckels – [ludwine.beuckels@gmail.com](mailto:ludwine.beuckels@gmail.com) – conseillère au Comité Artistique, pour la même date.***

***Le Comité Artistique se réserve le droit d'accepter le répertoire proposé par le candidat en fonction du respect ou non des critères ci-dessus.***

**D/ Divers**

Le candidat qui dépasse pendant l'exécution des œuvres la durée autorisée, pourra être interrompu par le jury. Tous les candidats jouent de mémoire.

Sauf décision contraire du jury sur base des cotes attribuées, huit candidats sont retenus lors de la présélection pour accéder à l'épreuve finale. Le jour de la finale, les candidats doivent être présents au Studio 4 à Flagey, à 14.00 heures.

Un candidat retenu pour l'épreuve finale qui pour des raisons qui lui sont propres, ne participe pas à l'épreuve finale, pourra être remplacé par un autre candidat qui a participé aux épreuves éliminatoires.

Ce dernier sera désigné par le directeur du Concours de Musique après avis du Comité Artistique, sur base du classement établi par le jury lors des épreuves éliminatoires.

Le candidat qui s'inscrit au concours accepte sans réserve les conditions du règlement de ce concours.

Le candidat qui est nommé premier lauréat dans une catégorie ne pourra plus se représenter dans cette catégorie.

**E/ Inscription au concours 2023 - documents et frais.**

L'inscription se fait par l'envoi du le formulaire d'inscription dûment complété. La date limite des inscriptions est fixée au vendredi **20 janvier 2023.**

Sauf demande expresse **les candidatures doivent être envoyées par courrier électronique** à :

Théo Wynands – Directeur du Concours de Musique Breughel  
Mail : [TWBREUGHEL2@GMAIL.COM](mailto:TWBREUGHEL2@GMAIL.COM)

Le cas échéant, le Comité artistique pourra demander l'envoi par courrier d'un exemplaire des œuvres interprétées.

Un maximum de 60 candidats sera autorisé à participer à la présélection, **la date de l'envoi du courrier électronique** faisant foi au cas où le nombre de candidatures serait plus important.

Le formulaire d'inscription doit être contresigné par un parent ou un tuteur pour les mineurs d'âge 3. .

Les frais de participation au concours s'élèvent à 40,00€ et doivent être payés lors de l'inscription par versement au compte

**IBAN : BE48 0017 2943 5127 et BIC : GEEBABEBB du  
CONCOURS DE MUSIQUE BREUGHEL avec la mention  
« Inscription Concours de Musique Breughel 2023 »**

**Note importante :**

***La candidature ne sera pas acceptée si au 20 janvier 2023 le document nécessaire à l'inscription fait défaut ou si les frais de participation n'ont pas été réglés.***

### **3. LE JURY**

Le Président et les membres du jury sont désignés par le Comité Artistique.

Hormis le Président, les membres du jury de chaque épreuve ont été obligatoirement professeur dans la catégorie d'instrument accepté au concours. Ils sont désignés par le Comité Artistique.

S'il devait s'avérer qu'un membre du jury a un lien de parenté avec un candidat ou a été son professeur dans la discipline retenue pour le concours, il ne pourra attribuer de cote à ce candidat.

Une personne est désignée par le directeur général du concours afin de représenter l'Asbl auprès du Jury et d'en assurer le secrétariat.

**Le jury attribue par bulletin secret une cote sur 100 à chaque candidat. Toute cote s'écartant d'au moins 20% de la moyenne vers le haut ou vers le bas est écartée.**

**La proclamation des résultats, sans mention des cotes, se fait à la fin de la session complète de la présélection et de la finale.**

Le jury de l'épreuve de sélection et de la finale comprend un président et **maximum 7 membres**.

Le jury est souverain.

#### **4. LES RECOURS.**

Les décisions du jury sont sans appel.

Toute contestation sur le matériel mis à la disposition, ou concernant tout autre élément lié à l'épreuve, doit être faite avant la délibération du jury.

Aucun recours relatif aux conditions d'organisation, du déroulement et du résultat du concours ne peut être admis.

Le fait de participer au « Concours de Musique Breughel » implique l'acceptation sans réserve des clauses du présent règlement.

Tous les cas qui n'y sont pas prévus seront tranchés par le directeur du concours après avis du Comité Artistique.

#### **5. LES PRIX.**

##### **A/ Généralités :**

Les candidats ayant participé à l'épreuve finale, sont proclamés lauréats.

Les prix sont attribués aux finalistes et sont en fonction des points que chaque candidat obtient dans sa catégorie à l'occasion de la finale.

Le 1<sup>er</sup> Prix, le prix « **Concours de Musique Breughel – Prix du Rotary Club de Bruxelles** », est attribué au candidat qui a obtenu le meilleur résultat, d'au moins 90% des points, dans la **catégorie D**.

**B/ Les prix pour le concours 2023 » » sont les suivants :**

## **1. Les prix avec délibération du jury**

### **Catégorie D**

**1<sup>er</sup> Prix :**

**« Prix Concours de Musique Breughel –Prix du Rotary Club de Bruxelles »**

***Un prix en espèces de 1.500€ est attribué au lauréat désigné par le jury pour le « Prix Concours de Musique Breughel – Prix Rotary Club de Bruxelles » 2023.***

1 diplôme est également remis.

**2<sup>ième</sup> Prix :**

**« Prix Prince Amaury de Merode »**

1 diplôme et un montant de 500€

### **Catégorie C**

**1<sup>er</sup> Prix :**

**« Prix Jacques Leduc »**

1 diplôme et un montant de 250,00 €

**2<sup>ième</sup> prix :**

**« ..... »**

1 diplôme et un montant de 200,00 €

### **Catégorie B**

**1<sup>er</sup> Prix :**

**« Prix Rotary Club Brussel Erasme »**

1 diplôme et un montant de 200,00 €

**2<sup>ième</sup> Prix :**

**« Prix Rotary Club Bruocsala »**

1 diplôme et un montant de 150,00 €

## Catégorie A

### **1<sup>er</sup> Prix :**

« **Prix Rotary Club Bruxelles Renaissance** »

1 diplôme et un montant de 150 €

### **2<sup>ième</sup> Prix :**

« **Prix Rotary Club Bruxelles Tercoigne** »

1 diplôme et un montant de 100€

## **2. Le Prix du Public.**

Pour le concours 2023, il sera donné au public la possibilité d'accorder le Prix du Public.

**Ce prix d'une valeur de 500,00€ est offert par  
le Gouverneur  
District 2150 du  
Rotary International**

Chaque auditeur aura la possibilité d'émettre son vote.

Il ne pourra voter que pour un seul candidat, quelle que soit sa catégorie.

Le vote se fera par écrit au moyen d'un formulaire qui sera remis à chaque auditeur, contre production de son ticket de réservation de place. L'auditeur qui aura voté devra remettre le formulaire dans l'urne prévue à cet effet à l'entrée de la salle de concert avant la fin de l'interruption qui suit la prestation des candidats.

### **C) Remise des prix.**

La remise des prix s'effectue à l'issue du Concours de Musique Breughel, le 19 mars 2023.

---

**ASBL CONCOURS DE MUSIQUE BREUGHEL  
Rotary Club de Bruxelles – Galerie du Roi 21  
1000 Bruxelles**

#### **Contact:**

**Direction Générale du Concours de Musique Breughel  
Théo Wynands - E-Mail: [TWBREUGHEL2@GMAIL.COM](mailto:TWBREUGHEL2@GMAIL.COM)**